

Journée de la fraternité : Ségrégation scolaire : Un mal systémique ?

Qu'en est-il de la fraternité, inscrite dans la devise nationale, quand les inégalités sociales et ethniques persistent à l'école à travers les efforts de démocratisation ? Reprenant le terme très discuté « d'apartheid scolaire », emprunté au sociologue Georges Felouzis¹⁽¹⁾, François Jarraud propose aux invités de la Journée de la fraternité à l'école, Choukri Ben Ayed, sociologue, professeur à l'Université de Limoges, Son-Thierry Ly, Docteur en économie de PSE -École d'économie de Paris de l'ENS, Agnès Van Zanten, directrice de recherches au CNRS, membre du comité scientifique d'étude de la nouvelle carte scolaire et Jacques Bonnisseau, chef de service des actions éducatives Île De France, de discuter des ressorts et blocages de l'action face à la ségrégation scolaire. En résulte le constat d'un maillage inextricable de causes hétérogènes qui met au défi l'action publique.

Un constat : l'école participe de la ségrégation

Les résultats de PISA le montrent, rappelle François Jarraud, le 21 mars en ouvrant la Journée de la fraternité à l'école, organisée par Le Café pédagogique. Les inégalités scolaires entre riches et pauvres, entre autochtones et élèves issus de l'immigration à milieu social égal, sont une réalité. Si on les a longtemps attribuées à l'écart culturel entre les et l'école, force est d'admettre qu'il existe aussi des effets imputables au système scolaire. Cette réalité qu'on n'a pas envie d'entendre, il faut se donner les instruments, en particulier ceux de la recherche, pour la modifier. Le ministère a parfois freiné les enquêtes sur ce sujet, admet Agnès Van Zanten : dans les années 90, les travaux sur la polarisation ethnique et sociale dans les établissements n'étaient diffusés que dans quelques revues scientifiques. On dispose désormais, précise Son-Thierry Ly, de bases de données chiffrées du ministère de l'éducation pour quantifier ces phénomènes.

Une expérience diffuse de la ségrégation scolaire



Tout le monde a une expérience diffuse de la ségrégation scolaire, affirme Son-Thierry Ly, mais il est difficile de la mettre en chiffre. Dans ses recherches, le jeune économiste étudie les risques de ségrégation scolaire selon plusieurs indicateurs. La ségrégation se fait d'abord à 50% par la répartition entre établissements, selon des critères géographiques qui reflètent une ségrégation sociale externe à l'école. Mais la répartition entre établissements scolaires dans une même commune, et la ségrégation au sein de l'établissement par la constitution des classes, achèvent la ségrégation. Peu d'établissements, note-t-il, font une très grosse ségrégation. Mais un peu de ségrégation dans les établissements les moins ségrégatifs, où on ne s'en

méfie pas, produit mécaniquement de forts effets induits. Dans la constitution des classes, qui sont de petites unités, la loi des grands nombres n'opère pas d'uniformisation. C'est un facteur à prendre en compte de manière volontaire dans la composition des classes. Il l'est parfois en sens inverse : les choix d'option produisent ainsi des effets d'une amplitude énorme.

Les blocages de la sectorisation



Pour la sectorisation, intervient Jacques Bonnisseau, les instances locales travaillent sur les systèmes d'affectation de la 3e vers la seconde. En changeant les critères, on peut produire des effets positifs. Mais en ce qui concerne l'organisation interne aux établissements et la constitution des classes, même la répartition au hasard engendre de la ségrégation – ce qu'on n'a pas envie de voir et de savoir, d'ailleurs. Pour les Régions, la possibilité future d'intervenir sur la carte des formations scolaires et la sectorisation des lycées est une avancée positive. Les régions doivent faire face à l'augmentation du public scolaire en lycée général : les effets d'orientation post-collège et de la montée démographique exigent de nouveaux établissements. Il

faut trouver de la place et s'accorder avec les rectorats. C'est l'occasion de diminuer les effets de ségrégation : en implantant des classes générales dans des lycées professionnels, en déterminant des capacités maximales d'accueil à ne pas dépasser et en attribuant des " dotations fléchées " sur l'action culturelle selon le seul critère de la CSP des familles. La loi sur les compétences des collectivités en matière de formation générale pourrait avoir une incidence pour engager la discussion avec les rectorats, qui font un travail important pour discuter avec les communautés scolaires.

Que faut-il entendre par la « fraternité » ?



Jacques Bonnisseau conclut sur un point de réserve : que faut-il entendre par « fraternité » ? Quand les réseaux de solidarité de proximité tendent à prendre le pas sur les dispositifs publics, les phénomènes de ségrégation se nourrissent aussi des mécanismes de préférences communautaires. Quelle fraternité préconise-t-on au juste ? Il ne faut pas croire, répond Choukri Ben Ayed, que la fraternité serait une question à traiter « à part », comme dans un « concours Lépine du brassage social ». La ségrégation, rappelle-t-il, est liée à l'histoire du système éducatif et relève d'un fonctionnement social global, fondé sur une compétition entre les établissements et entre les familles.

Or plus on hiérarchise, plus on fragmente la société. Les classes moyennes en pâtissent, alors comment les classes populaires immigrées pourraient-elles s'en sortir ? La mixité sociale devient la bonne conscience de la compétition scolaire : l'instauration du libre choix de l'école par les élèves, justifiée par la mixité, aggrave les effets de ségrégation en réactivant les principes de la méritocratie, au lieu de mettre en œuvre des concepts comme la fraternité.

Quels effets du credo sur la mixité sociale ?

La mixité sociale n'est pas consensuelle, poursuit-il. Se référant au sociologue A. Sayad²⁽²⁾, il rappelle le rapport particulier de l'école républicaine aux enfants immigrés : dans les années 70, elle partage l'idéologie du provisoire et du retour, comme la société en général, qui voit dans l'immigration un accident de l'histoire. Il faut aider les enfants à retrouver leur place dans leur pays d'origine. Ce qui soulève une question politique : quel rapport à l'altérité l'école entretient-elle ? On parle d'élèves autochtones et allochtones. Quel est le sens de ces catégories post-coloniales pour des élèves de 3^e génération ? Il faut bien nommer les phénomènes de ségrégation, pour les étudier : le non consensuel, ce qu'on ne dit pas, c'est le refus de l'autre. L'école n'a pas fait de l'immigration une chance, un apport. Ne peut-on enrichir l'autochtone de l'allochtone ? Ce n'est pas pensé dans le système scolaire.

Ambiguïtés de la mixité



Le terme de mixité est ambigu, souligne Agnès Van Zanten. Mixité sociale, ethnique, sexuelle ou scolaire : ces questions parfois se superposent, mais pas forcément. L'institution se préoccupe du niveau scolaire, les interlocuteurs externes ont d'autres critères. La question de la mixité sociale à l'école ne peut pas être déconnectée des fins : que veut-on en faire ? Elle doit s'inscrire dans un projet pédagogique et social. Il faut s'interroger sur le bon niveau d'hétérogénéité pour favoriser la réussite : rassembler des extrêmes dans une classe, ce n'est pas productif. Mais avec quelle pédagogie, selon quelle évaluation ? Les enseignants restent convaincus qu'il est impossible d'enseigner dans des classes hétérogènes. Mélanger

les gens selon la plus grande diversité ne suffit pas : aux États-Unis, on a montré que le mélange d'élèves d'origines ethniques différentes, sans accompagnement, aboutit à accroître les effets du racisme. Il faudrait un vrai projet de société qui ne soit pas que de mots. La responsabilité nationale se reporte sur les acteurs locaux : les cartes locales vont beaucoup reposer sur leurs choix, ce qui suppose une gestion politique et technique complexe.

Face aux interventions des chercheurs, on saisit combien les effets induits de la ségrégation s'enchevêtrent à des niveaux différents, de sorte qu'une lecture planifiée ne permet pas de rendre compte de leur complexité. Le simple mélange entre catégories favorisées et défavorisées, qui semble une évidence, ne marche pas. Les classes de niveau semblent fonctionner au primaire, mais leurs effets s'étiolent et s'inversent dans le secondaire, quand les

élèves prennent conscience de leur relégation scolaire. La tentation de l'entre-soi joue à plein, dans la population scolaire, pour des regroupements vers le haut comme vers le bas. Division, hiérarchisation, éloignement et rejet de l'altérité, on perçoit l'importance (un peu oubliée) du principe de fraternité, entendu non comme sentiment privé mais comme règle démocratique.

Jeanne-Claire Fumet

Notes :

- (1) G. Felouzis, L'apartheid scolaire : Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges – Le Seuil 2005.
- (2) Abdelmalek Sayad, L'école et les enfants de l'immigration. Posthume, Le Seuil, 2014.